Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 060-216002105-20230425-DELIB202319-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023 19

SEANCE DU 25 AVRIL 2023

Convocation du	**19 AVRIL 2023**
Affichage du	**19 AVRIL 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**18**
PROCURATIONS	**5**

Objet : Projet « HORIZON »

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT CINQ AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme REGNIER Catherine, procuration à M NIGAY Jean-Marie,
Mme SPIRA Julie, procuration à M ROSELLE Régis,
Mme ALLAIN Géneviève, procuration à M NABONNE Eric,
Mme ROUSSEAU Angélique, procuration à M LACOUR Aude,
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie.

Absents :
M THOMA Hervé

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2021 il a été convenu par délibération d'autoriser la mise en œuvre d'études prospectives pour ouvrir à la construction la zone 1AUm du PLU, ce secteur étant soumis à une OAP (Orientation d'Aménagement Particulière).

Dans un contexte de développement de la population de la commune d'ERCUIS l'objectif de ce projet dénommé « Horizon » est de vérifier la faisabilité d'une opération d'aménagement sur ce périmètre et qu'il soit phasé dans le temps pour ne pas perturber la gestion et le fonctionnement des équipements publics.

Trois aménageurs ont été sollicités pour mener une étude capacitaire. Lors de la séance de la commission urbanisme du 18 avril 2023, un aménageur a présenté son projet avec la méthodologie employée dans ce type de démarche ainsi qu'un projet qui permet de mieux appréhender une diversification de l'offre de logements avec une juste répartition entre les lots à bâtir et les logements locatifs.

Au cours des débats avec les membres du Conseil Municipal, il a été envisagé de demander aux deux autres aménageurs de faire une proposition répondant au cahier des charges prochainement établi par l'ensemble de la commission urbanisme,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 060-216002105-20230425-DELIB202319-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le projet présenté

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité
(POUR 10 – CONTRE 6 – ABST 2)

Article 1 : DECIDE de demander aux aménageurs la poursuite de la réflexion du projet «Horizon» avec comme objectif de partager un projet qui sera soumis à l'approbation d'un prochain conseil municipal.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 308365